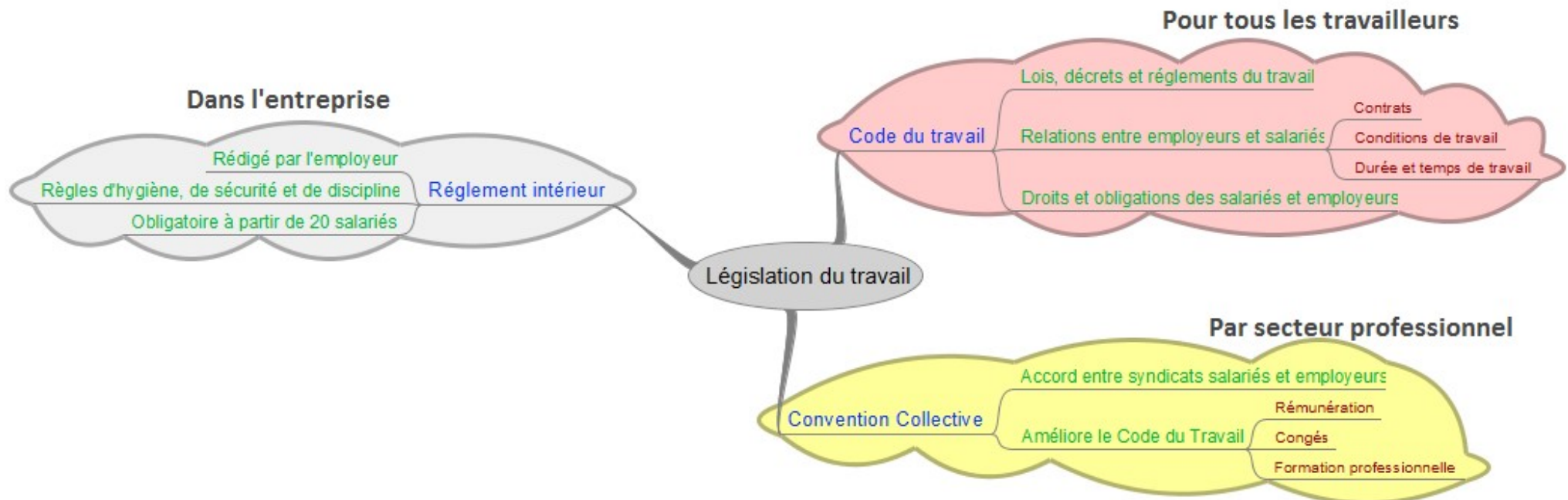


CARTE MENTALE « Législation du travail »



Vous pouvez réaliser des cartes mentales à partir de vos fiches de révisions, si vous trouvez cette façon d'apprendre plus claire. La lecture d'une carte mentale se fait depuis le centre vers les extrémités des branches.

Ici par exemple, on lit que la Législation du travail comporte 3 grands types de textes (en bleu) qui sont le Code du Travail, le Règlement Intérieur et la Convention Collective. Les sous-branches (en vert) permettent de préciser ce que regroupent ces textes. Les arborescences en rouge viennent préciser le contenu de certaines sous-branches. Vous pouvez ainsi visualiser globalement le contenu de votre cours, et réviser plus rapidement.

LA LEGISLATION DU TRAVAIL



Qu'est-ce que le Code du travail ?

Le **Code du travail** est un ouvrage regroupant des textes de lois, décrets et règlements relatifs au droit du travail. Il met en place l'ensemble des relations entre les **employeurs** et les **salariés** (contrats, conditions de travail, durée et temps de travail...). Il fixe les droits et les obligations des salariés et des employeurs.



Qu'est-ce que le règlement intérieur ?

Le **règlement intérieur** est un document rédigé **par l'employeur** (après avis des représentants du personnel) qui fixe les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline dans l'entreprise. Il est **obligatoire** dans toutes les entreprises **à partir de 20 salariés** et est soumis à l'approbation de l'inspecteur du travail.

Qu'est-ce que la convention collective ?

Une **convention collective** est un accord passé entre les syndicats de salariés et les employeurs pour un même **secteur professionnel** (ex : hôtellerie/restauration, boulangerie/pâtisserie...). Elle complète les dispositions du **Code du travail** en les améliorant et en les adaptant à un secteur professionnel donné.

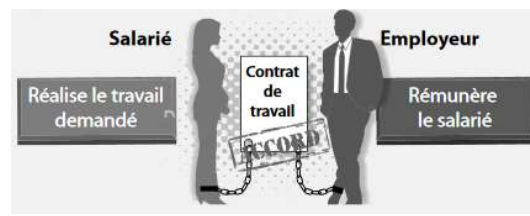
Les conventions collectives portent sur les conditions de travail et les garanties sociales. Elles réglementent principalement la rémunération, les congés et la formation professionnelle.

CONTRATS DE TRAVAIL ET REMUNERATION

Qu'est-ce qu'un contrat de travail ?

Un contrat de travail est un accord passé **entre un employeur et un salarié**, dans lequel le salarié s'engage à réaliser un travail pour l'employeur contre une rémunération. Le contrat de travail doit respecter les dispositions établies par le **code du travail** ainsi que les conventions collectives du secteur professionnel concerné.

Le contrat de travail établit **les droits et les obligations** des salariés et des employeurs.



Quels sont les différents types de contrats ?

Le **CDD** : Contrat à Durée Déterminée,
 le **CDI** : Contrat à Durée Indéterminée,
 le **CTT** : Contrat de Travail Temporaire,
 le **CUI** : Contrat Unique d'Insertion,
 et le **contrat de professionnalisation** (ou d'apprentissage)

Comment décoder son bulletin de salaire ?

Le **bulletin de salaire** ou fiche de paye est la preuve du travail effectué et de la rémunération pour ce travail. Il **doit être conservé à vie** (nécessaire à la retraite). Le bulletin de salaire indique entre autres : le salaire brut (identique à celui précisé dans le contrat de travail), le nombre d'heures travaillées, le **salaire net (= salaire brut – les cotisations salariales)**.

Quels sont les autres types de rémunération ?

Il existe différentes formes de rémunération en plus du salaire : **les indemnités** (ex : indemnités de déplacement), les **primes** (ex : le 13^{ème} mois) et les **avantages en nature** (ex : véhicule de fonction, repas, tenue professionnelle...)

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Qui sont les délégués du personnel et quelles sont leurs missions ?

Les **délégués du personnel** sont élus dans les entreprises de **plus de 11 salariés**.

Ils ont pour mission principale de **représenter le personnel auprès de l'employeur**. Ils peuvent aussi présenter à l'employeur des revendications individuelles ou collectives des salariés en matière d'application de la réglementation du travail. En cas de problème par rapport à l'application du droit du travail, les délégués du personnel peuvent **saisir l'inspecteur du travail**.

Qu'est-ce que le Comité d'Entreprise et quel est son rôle ?

Le **Comité d'Entreprise (ou CE)** est obligatoire dans les entreprises de **plus de 50 salariés**. Il a un rôle **consultatif** (sur la gestion et l'évolution économique de l'entreprise) et un rôle **décisionnaire** (sur la **gestion des activités sociales et culturelles**).

Qu'est-ce qu'un délégué syndical et quelles sont ses missions ?

Un syndicat est une association de personnes qui a pour but de défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres. **Les délégués syndicaux** sont désignés par leurs syndicats et les représentent. Ils **font des propositions** et ont des revendications, mais peuvent aussi **informer et défendre les salariés sur les conditions de travail**. Ils négocient des accords et conventions collectives avec les employeurs et peuvent assister, sur demande, un salarié lors de l'entretien préalable suite à une sanction disciplinaire.

Exemple de syndicats :



STRUCTURES DE DEFENSE, PROTECTION ET CONTROLE

Qu'est-ce que le CHSCT ?

Le CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Présent dans les établissements d'au moins 50 salariés, le CHSCT est composé du chef d'entreprise et de représentants du personnel.

Qu'est-ce que le conseil des prud'hommes ?

C'est une instance juridique qui intervient pour régler les conflits individuels entre salariés et employeurs liés à l'application ou à la rupture du contrat de travail.

Qu'est-ce que l'inspection du travail ?

L'inspecteur du travail a un rôle de conseil et d'information auprès des employeurs et des salariés sur leurs droits et obligations, de facilitateur en cas de conflits collectifs employeurs/salariés, de contrôle de l'application du Code du travail et de décideur, notamment en cas de fraudes.

Qu'est-ce que le Défenseur des Droits ?

Le Défenseur des Droits est saisi en cas de discrimination au travail. Il traite les réclamations individuelles et soutient les victimes. Les discriminations au travail peuvent être fondées sur la race, les moeurs, l'âge, la situation de famille, le handicap, les activités syndicales...

Les autres structures de protection, de défense et de contrôle

Le contrôleur sécurité de la CARSAT contribue à la prévention des risques professionnels. Le médecin de service de santé au travail doit éviter toutes les altérations de la santé des travailleurs du fait de leur activité professionnelle.

SURVEILLANCE MEDICALE DU SALARIE

Quand faire la visite médicale au travail ?

La surveillance médicale des salariés comporte 3 grands types de visites médicales de santé :

- les **visites médicales d'embauche** (lorsqu'une personne est engagée dans l'entreprise)
- les **visites médicales périodiques** (tous les 24 mois)
- les **visites médicales de reprise** (après un long arrêt de travail)



Si le salarié est déclaré apte, le **médecin du travail** lui délivre, ainsi qu'à son employeur, un **certificat d'aptitude au travail**. Dans le cas contraire, le salarié ne reprend pas le travail.

Qu'est-ce que la vaccination et quel est son intérêt ?

La vaccination a pour principe d'introduire dans le corps un **micro-organisme inactif** afin que le corps fabrique des anticorps pour le détruire. Si, plus tard, le corps entre en contact avec le micro-organisme actif, les anticorps sont déjà présents pour le combattre. Cependant, **des rappels sont nécessaires** afin de permettre une production d'anticorps suffisamment importante, car leur nombre diminue avec le temps. Le médecin du travail vérifie que les vaccins du salariés sont à jour.

Quels sont les vaccins obligatoires ou recommandés ?



Pour tous les citoyens, **3 vaccins sont obligatoires : Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite.**

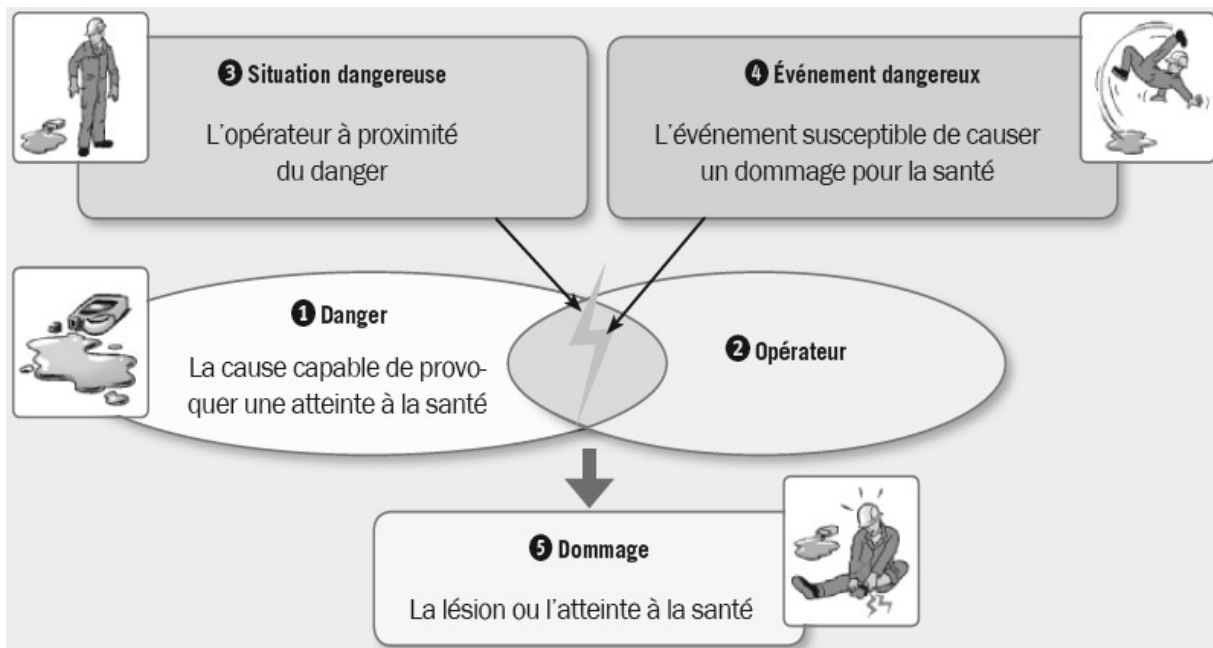
Pour les salariés travaillant dans la restauration ou l'alimentation, **on recommande le vaccin contre l'Hépatite A (mais il n'est pas obligatoire).**

LES RISQUES PROFESSIONNELS

Qu'est-ce qu'un risque professionnel ?

C'est l'éventualité qu'un danger provoque un dommage sur une personne.

Le schéma de Principe d'Apparition du Dommage (PAD) permet de l'identifier :



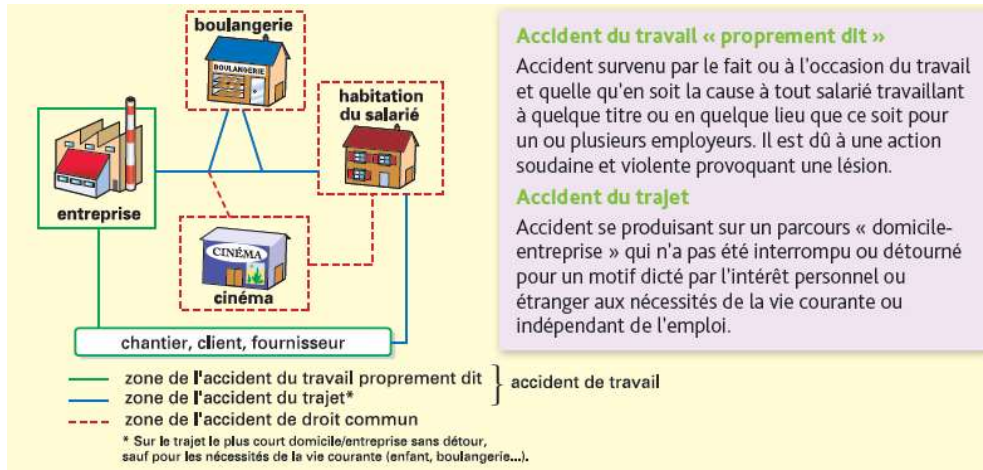
Quels sont les mesures de prévention ?

On identifie plusieurs niveaux de prévention :

- **Prévention intrinsèque** = supprime le risque à sa source (*ici, nettoyer la flaque d'huile par exemple...*)
- **Protection collective et individuelle** = pour protéger les salariés du risque (*ici, équiper l'opérateur de chaussures de sécurité anti-dérapantes...*)
- **Formation et information de l'opérateur** = par des consignes ou des formations face au risque existant (*ici, mettre un panneau 'sol glissant'*)

ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) ET MALADIES PROFESSIONNELLES (MP)

Qu'est-ce qu'un accident du travail ?



Pour être reconnu comme tel, un accident du travail doit remplir les conditions suivantes :

- Le salarié doit être déclaré à la Sécurité Sociale
- L'action doit être soudaine et violente et entraîner une blessure
- L'accident doit être survenu par le fait du travail

Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?

- La victime doit être salariée ou avoir été salariée
- La maladie doit être inscrite dans l'un des 98 tableaux de la Sécurité Sociale
- La maladie est due à la réalisation de travaux professionnels

Quelles démarches effectuer en cas de AT ou MP ?

Pour un AT : la victime consulte un médecin et informe son employeur dans les 24 heures.

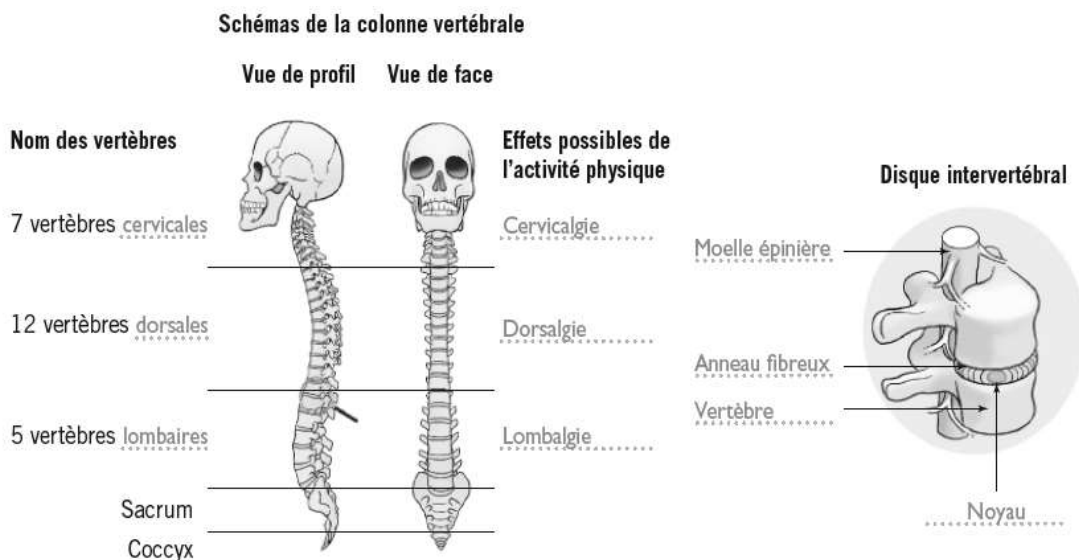
Pour une MP : Le salarié doit adresser une déclaration à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) dans les 15 jours qui suivent la constatation par le médecin.

Quelle indemnisation est perçue ?

- **Les prestations en nature :** les soins liés à l'AT ou la MP sont 100% pris en charge par la CPAM (médicaments, rééducation...)
- **Les prestations en espèce :** indemnités journalières pour compenser la perte de salaire (sans jours de carence, car cela est causé par le travail. **60% du salaire les 28 premiers jours puis 80% du salaire**), rente d'incapacité ou rente aux ayants-droits en cas de décès.

LES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE PHYSIQUE ET LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Quels sont les risques liés à l'activité physique ?



Les risques sont principalement dus aux :

- Efforts physiques excessifs ou répétés (port de charges lourdes, déplacements...)
- Postures de travail contraignantes (travail penché, accroupi, à genoux...)
- Gestes répétitifs

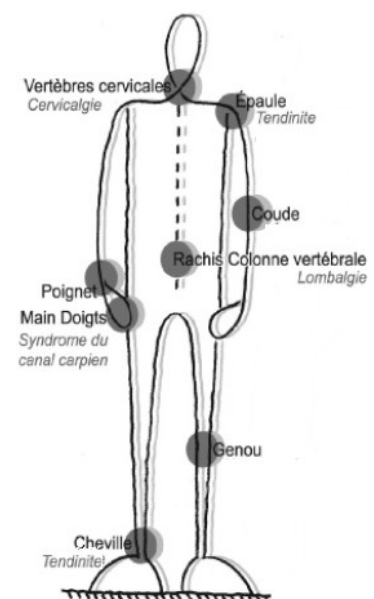
Qu'est-ce qu'un TMS ?

Trouble Musculo-Squelettique est une atteinte douloureuse d'une articulation.

Facteurs aggravants : Vibrations, stress, bruit, température froide, cadence...

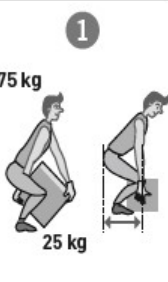
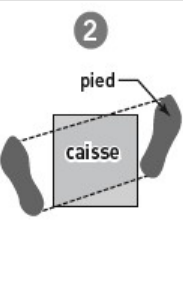




Quels moyens de prévention ?

Réaménager les postes de travail (ex : hauteur du plan de travail), utiliser du matériel adapté pour limiter les efforts, former sur les gestes et postures au travail, varier les tâches au travail...



(suite TMS)

Comment soulever une charge en toute sécurité ?

5 principes de sécurité					3 principes d'économie d'efforts
<p>1</p> 	<p>2</p> 	<p>3</p> 	<p>4</p> 	<p>5</p> 	
<p>Se rapprocher de la charge.</p>	<p>Écarter et décaler les pieds de chaque côté de la charge.</p>	<p>Fléchir les jambes.</p>	<p>Positionner les mains.</p>	<p>Fixer la colonne vertébrale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre les bras - Utiliser l'appui cuisse - Utiliser l'élan.

SECOURISME SST

Comment protéger ?

Lors d'un accident, il faut très rapidement **protéger** les victimes, les autres personnes à proximité et le secouriste des dangers existants afin d'éviter le sur-accident.

Il existe 4 types des dangers persistants : danger d'origine **électrique**, danger d'origine **mécanique**, danger d'origine **thermique** et danger dû à une **atmosphère toxique ou irrespirable**. Pour protéger, on peut réaliser 3 types d'actions : supprimer le danger, baliser la zone ou éloigner du danger.

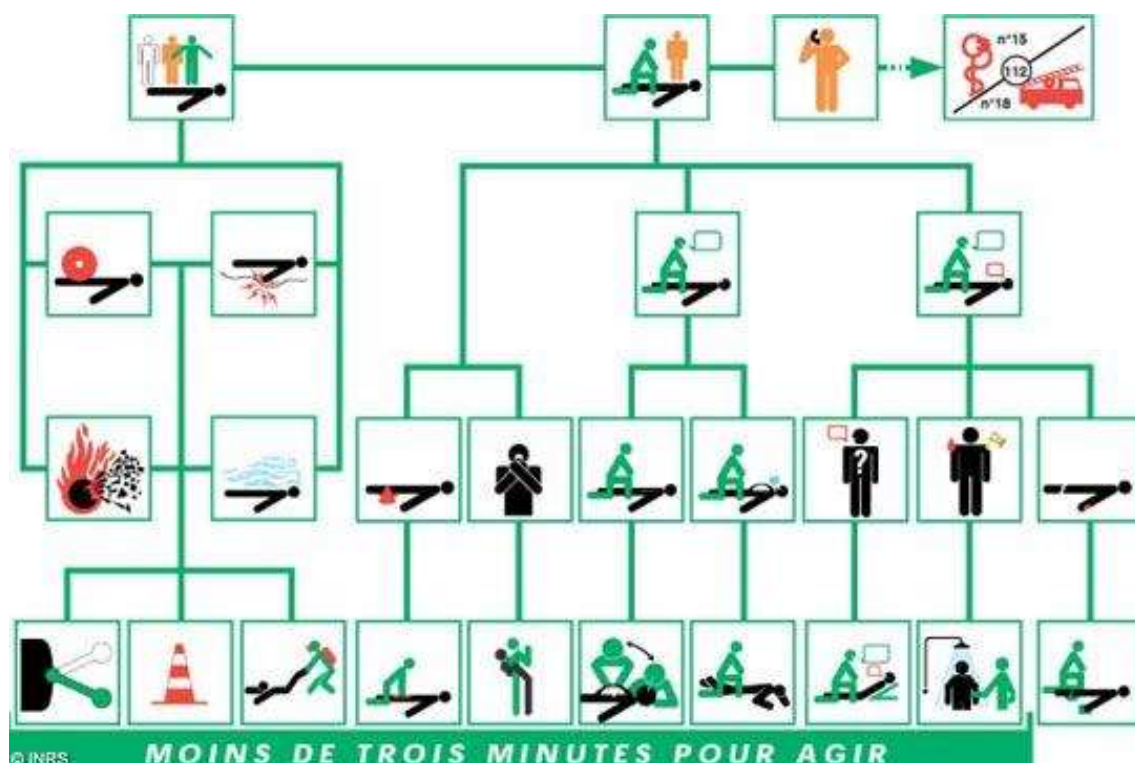
Comment examiner la victime ?

Lorsque l'on réalise l'examen d'une victime, on doit toujours se demander dans l'ordre : Est-ce que la victime **saigne abondamment** ? Est-ce que la victime **s'étouffe** ? Est-ce que la victime **est consciente** ? Est-ce que la victime **respire** ?

Comment alerter les secours ?

Pour alerter, les numéros sont le **15**, le **18** ou le **112**.

Lors du message d'alerte, on doit préciser l'identité de l'appelant (nom, prénom, téléphone), le lieu de l'accident, la nature de l'accident (ce qu'il s'est passé), le nombre de victime et leur état. Si l'on ne peut pas alerter soi-même, il faut **faire alerter** par un témoin.



LES DECHETS DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL

Quels sont les déchets produits par les activités professionnelles ?

Il existe différentes catégories de déchets industriels :

- Les déchets inertes (béton, gravats, tuiles...)
- Les déchets industriels banals (cartons, plastiques, bois, métaux...)
- Les déchets dangereux (solvants, huiles, piles...)

Comment s'organise la gestion des déchets en milieu professionnel ?

L'organisation de la gestion des déchets en milieu professionnel consiste à trier et à stocker les produits selon les catégories auxquelles ils appartiennent avant qu'ils soient collectés. Ce n'est qu'après un tri préalable que certains déchets pourront être recyclés (valorisation ou incinération pour produire de l'énergie).

Comment protéger l'environnement ?

Il existe différents types de mesures afin de protéger l'environnement :

- L'information (ex : en sensibilisant un maximum la population et les salariés)
- La réduction de la quantité de déchets (ex : en évitant les produits avec beaucoup d'emballages)
- La valorisation des déchets (ex : en réutilisant en interne certains déchets)
- La réduction de la nocivité des déchets (ex : en utilisant des produits moins toxiques ou moins polluants)